

PAGES	PAGES	PAGES
	Comment se prouve vente aux enchères . . . . .	123
	Obligations qu'elle produit	123
165	Droit de l'encanteur si l'acheteur ne paie pas le prix . . . . .	124
165	<b>Vente des créances et actions</b> — Quand elle est parfaite entre les parties . . . . .	127
30	Quand parfaite en face des tiers . . . . .	128
35	Vente de créance en comprend les accessoires . .	136
36	Les arrérages d'intérêt n'y sont pas compris	137
1	Garantie qui résulte d'une vente de créance . . .	137
4	La garantie de solvabilité du débiteur ne s'entend que de sa solvabilité lors de la vente, et jusqu'à concurrence du prix payé . . . . .	139
7	<b>Ventes des droits litigieux</b> — Celui contre lequel vendus peut s'en libérer en remboursant prix payé . . . . .	143
10	Cas où ce droit lui est refusé . . . . .	144
1	<b>Vente de droits successifs</b> —	
3	Ce que c'est . . . . .	140
7	Ce qu'y garantit le vendeur . . . . .	140
0	Quand passe la propriété des choses comprises dans la succession . .	141
5	Si des créances sont comprises dans la succession la vente doit être signifiée aux débiteurs	141
6		
	Le vendeur doit donner à l'acheteur tout ce qu'il a retiré de la succession . . . . .	142
	L'acheteur doit rembourser au vendeur tout ce qu'il a payé pour la succession . . . . .	142
	<b>Ventes forcées</b> — Ont lieu pour satisfaire un jugement . . . . .	146
	Droit de l'acheteur évincé contre le débiteur et le créancier . . . . .	147
	Droit de l'acheteur contre le créancier s'il y a eu des informalités dans la saisie . . . . .	148
	Dans les ventes sur expropriation il n'y a pas de garantie contre l'éviction . . . . .	149
	<b>Voiturier</b> — Ce que c'est	247
	Obligé de recevoir et de transporter personnes et choses . . . . .	248
	Quand commence sa responsabilité . . . . .	250
	N'y échappe qu'en prouvant cas fortuit ou force majeure . . . . .	251
	Avis des voituriers limitant leur responsabilité n'affectent que ceux qui les ont lus . . . . .	251
	Sa responsabilité quant aux sommes d'argent et autres choses précieuses	252
	A droit de rétention sur les choses transportées	255
	Libéré par la réception de la chose et le paiement du fret . . . . .	255